

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Bréard, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Claude Bréard, M. Michel Le Guillevic, Mme Hélène Mastari, M. Kamel Hadjaz, Mme Virginie Pautonnier, M. François Imbert, M. Thomas Dubois, M. Patrice Lesage, M. José Lerma, M. Arnaud Rousseau, M. Jean-Marie Morandi, M. Stéphane Nicolas, M. Maxime Deffains, M. Carlos Da Graça, M. Jean-Fernand Ribeiro, Mme Alexandra Le Gall, M. Gérald Mercier.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Mme Madeleine Gaudin, Mme Lidwine Ferreira, Mme Noëlle Renaut, Mme Emilie Thibaut, Mme Caroline Alizard, Mme Valérie Perrot, Mme Marie Tournon, M. Marc Ferot, M. Adam Brahimi Semper, M. Gaëtan Sorin,

**Pouvoirs :**

Mme Madeleine Gaudin a donné pouvoir à M. Kamel Hadjaz  
Mme Lidwine Ferreira a donné pouvoir à Mme Hélène Mastari  
Mme Noëlle Renaut a donné pouvoir à Mme Virginie Pautonnier  
Mme Emilie Thibaut a donné pouvoir à M. Patrice Lesage  
Mme Caroline Alizard a donné pouvoir à M. Michel Le Guillevic  
M. Valérie Perrot a donné pouvoir à M. Gérald Mercier  
Mme Marie Tournon a donné pouvoir à M. Jean-Marie Morandi  
M. Marc Ferot a donné pouvoir à M. François Imbert  
M. Adam Brahimi Semper a donné pouvoir à M. Jean-Fernand Ribeiro  
M. Gaëtan Sorin a donné pouvoir à M. Carlos Da Graça

**Soit :**

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 27

**ORDRE DU JOUR**

Election d'un secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la séance du 27 février 2024

Décisions

1. Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2023- Budget Principal
3. Affectation du résultat 2023- Budget Principal
4. Fiscalité : vote des taux d'imposition 2024
5. Subventions aux associations 2024
6. Adoption du Budget Primitif 2024-Budget Principal
7. Demande d'intervention de la SAFER
8. Présentation du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

## 9. Session 2024 du fonds de concours 2022-2026

Informations – Questions diverses

Le point N°7 a été retiré de l'ordre du jour et est donc reporté.

### **Élection d'un (e) secrétaire de séance**

Monsieur Kamel Hadjaz a été élu secrétaire de séance.

### **Adoption du compte-rendu de la séance du 27 février 2024**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 27 février 2024.

### **Décisions :**

N°2/2024	<p>Décision portant sur la demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO)</p> <p>Objet : Dossier de candidature déposé pour 5 opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'acquisition et la pose d'éviers et de paillasse dans le cadre de la construction de la Maison médicale (Lot 2)</li><li>- La création d'un parking paysager rue du Port Prolongée</li><li>- La réfection du mur du cimetière et l'installation de 2 columbariums</li><li>- Les études et diagnostics en vue de la construction de la future école maternelle</li><li>- Les travaux sur la toiture de l'ancienne « école des filles » (144)</li></ul> <p>Montant prévisionnel de l'opération HT : 237 960.10 €</p> <p>Montant du fonds de concours sollicité : 108 255.05 €</p>
N°3/2024	<p>Décision concernant le projet Ecole maternelle : attribution des marchés pour les études et diagnostics avant démolition et construction d'une école maternelle.</p> <p>Objet : Etudes et diagnostics :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diagnostics amiante et plomb</li><li>- Etude géotechnique</li><li>- Diagnostic structure pigeonier</li><li>- Produits équipements matériaux déchets</li></ul> <p>Montant prévisionnel de l'opération TTC : 21 504 €</p>
N°4/2024	<p>Décision pour annuler et remplacer la décision N°2/2024.</p> <p>Objet : Demande de fonds de concours pour les 6 opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'acquisition et la pose d'éviers et de paillasse dans le cadre de la construction de la Maison médicale (Lot 2)</li><li>- La création d'un parking paysager rue du Port Prolongée</li><li>- La réfection du mur du cimetière et l'installation de 2 columbariums</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études et diagnostics en vue de la construction de la future école maternelle</li> <li>- Les travaux sur la toiture de l'ancienne « école des filles » (144)</li> <li>- La mise aux normes du réseau électrique du bâtiment Angibout</li> </ul> <p>Montant prévisionnel de l'opération : 273 716.76 € HT Montant du fonds de concours sollicité : 126 133.38 € HT</p>
N°5/2024	<p>Décision relative à la tarification pour les repas dans le cadre des stages des associations vauvoises.</p> <p>Montant : 5 €</p>
N°6/2024	<p>Décision concernant la modification du cahier des prescriptions architecturales paysagères, environnementales et énergétiques (CPAPEE) de la tranche 2 et 3 de la ZAC des Marronniers.</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précision sur l'habillage des pompes à chaleur</li> <li>- Autorisation des parkings en sous-sol pour les collectifs de + 3 logements conformément au PLUI en vigueur</li> <li>- Ajout du RAL 7016 pour les menuiseries</li> </ul>
N°7/2024	<p>Décision portant sur la participation aux frais de scolarité 2023-2024 d'un enfant de Vaux-sur-Seine scolarisé dans un IEM.</p> <p>Montant : participation de 150 euros</p>

- Monsieur Carlos Da Graça, conseiller municipal demande des précisions sur la décision N°5. Monsieur Le Maire répond que les adhérents des associations, dans le cadre de stages programmés, mangent à la Cantine et une tarification doit être appliquée. Les repas sont facturés au club.

## **1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023- BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : M. Patrice LESAGE, conseiller municipal délégué au budget et au devoir de mémoire.

Le compte de gestion 2023 du budget principal transmis par le Trésorier se présente comme suit et est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

<b>Section de fonctionnement</b>	
Report 2022	1 870 152,78 €
Résultat 2023	147 095,99 €
<b>Excédent 2023</b>	<b>2 017 248,77 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	

Report 2022	487 353,03 €
Résultat 2023	2 727 426,02 €
<b>Excédent 2023</b>	<b>3 214 779,05 €</b>
<b>Excédent total</b>	<b>5 232 027,82 €</b>
Restes à réaliser (dépenses) 2023	1 850 120,07 €
Restes à réaliser (recettes) 2023	149 340,00 €

Monsieur Le Maire présente Madame Delphine Chastin, responsable des services finances.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve sans réserve le compte de gestion.**

## **2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : M. Patrice LESAGE

Le compte administratif 2023 du budget principal est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier et s'établit comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Report 2022	1 870 152,78 €
Résultat 2023	147 095,99 €
<b>Excédent 2023</b>	<b>2 017 248,77 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Report 2022	487 353,03 €
Résultat 2023	2 727 426,02 €
<b>Excédent 2023</b>	<b>3 214 779,05 €</b>
<b>Excédent total</b>	<b>5 232 027,82 €</b>
Restes à réaliser (dépenses) 2023	1 850 120,07 €
Restes à réaliser (recettes) 2023	149 340,00 €

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, la présidence est confiée à Monsieur Patrice LESAGE qui fait procéder au vote.

**Le compte administratif étant en tous points conforme avec le compte de gestion du trésorier, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le compte administratif 2023 à l'unanimité.**

### **3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023- BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Patrice LESAGE

Conformément aux résultats de l'exercice 2023 résumés ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement 2023	6 973 669,54 €
Dépenses de fonctionnement 2023	6 826 573,55 €
Résultat de fonctionnement 2023	147 095,99 €
Excédent des années antérieures	1 870 152,78 €
Résultats de clôture à affecter	2 017 248,77 €
<b>Investissement</b>	
Recettes d'investissement 2023	3 938 278,92 €
Dépenses d'investissement 2023	1 210 852,90 €
Résultat d'investissement 2023	2 727 426,02 €
Excédent années antérieures	487 353,03 €
Résultat cumulé en investissement	3 214 779,05 €
Restes à réaliser (dépenses) 2023	1 850 120,07 €
Restes à réaliser (recettes) 2023	149 340,00 €
Besoin de financement	0 €

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, :**

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement de 2 017 248,77 € au compte RF 002**
- **D'affecter l'excédent d'investissement de 3 214 779,05 € au compte RI 001**

### **4- FISCALITÉ : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BREARD, Maire.

Le vote des taux de fiscalité locale par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés. De fait, les communes et EPCI doivent adopter avant le 15 avril 2024, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

En 2023, l'équipe municipale avait décidé de faire évoluer de 2 points le taux de la taxe foncière bâtie et, proportionnellement, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Le budget primitif 2024 a été élaboré dans un contexte d'inflation qui perdure sur l'ensemble des postes de dépenses. **Malgré ce contexte contraint, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de fiscalité directe à leur niveau de 2023.**

	2022	2023	2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	27,11	29,11	29,11
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	114,19	114,19	114,19
Taxe d'habitation (THRS)	12,42	13,32	13,32

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de fiscalité directe à leur niveau de 2023.**

#### **5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Rapporteur : Monsieur Kamel HADJAZ, Adjoint au Maire délégué à la vie associative, aux sports, à la jeunesse et au centre de loisirs.

Monsieur Hadjaz informe l'assemblée que la commission a étudié les dossiers des associations en prenant en compte les éléments tels que le nombre d'adhérents, le nombre de bénévoles, les projets sur 2024, les difficultés financières....

Il est proposé de répartir les subventions comme suit :

A.D.G.V	3 500 €
A.O.V.S (orgue)	1 200 €
A.S.V (rando)	200 €
ATCV (tennis)	3 000 €
ATELIER DES ARTS CRÉATIFS	200 €
AVRIL	2 000 €
CASAC	26 000 €
C.V.V.X.	2 000 €
ECOLE DE MUSIQUE F.CHOPIN	2 000 €
ECHO DE MEULAN	150 €

E.S.V. (foot)	12 000 €
FNACA	400 €
JUDO CLUB	2 200 €
KARATÉ OMNISPORT	2 200 €
LES LOULOUS (assistantes maternelles)	250 €
SAVATE EN SEINE (boxe)	700 €
SOIF COMPAGNIE (théâtre)	600 €
TRAIT D'UNION (aide aux devoirs)	1 300 €
TENNIS DE TABLE	1 500 €
VAUX COMMERCES	2 000€
VAUX CONTRE LE CANCER	500 €
VAUX TRANSITION ECOLOGIE	500 €
VLV (Vaux Loisirs Voyages)	800 €
VOCALISES	200 €
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 900 €</b>

- Monsieur Carlos Da Graça, conseiller municipal demande ce qu'est le CASAC.

Monsieur Bréard, Maire, explique que c'est un comité d'œuvres sociales permettant aux adhérents, les agents communaux qui le souhaitent (52 adhérents sur 66 possibles) pour une cotisation annuelle de 32 €, de bénéficier de prestations sociales et/ou de sorties sociales. Monsieur Hadjaz rappelle que le statut associatif du CASAC explique que la subvention s'inscrit dans le tableau présenté ci-dessus.

D'autre part Monsieur Hadjaz, souligne que la FNACA est très présente sur toutes les cérémonies, ce qui explique la proposition de doubler le montant de la subvention.

De même, Trait d'union qui accompagne de plus en plus d'enfants en grandes difficultés a sur cette proposition 100 euros supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Une enveloppe avec les subventions non attribuées permet de garder un minimum pour ce qui est de l'ordre de l'imprévisible sur l'année.

**Après avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (Mme Marie Tournon et M. Jean-François Ribeiro du fait de leurs fonctions associatives n'ont pas pris part au vote ; Contre : Carlos Da Graça), le Conseil Municipal approuve les subventions aux associations 2024 telles que présentées ci-dessous.**

## **6- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Maxime DEFFAINS, conseiller municipal délégué aux finances

Le budget principal 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Recettes de fonctionnement : 6 796 665,77 €
- Dépenses de fonctionnement : 6 796 665,77 €
  
- Recettes d'investissement : 4 906 882,01 €
- Dépenses d'investissement : 4 906 882,01 €

Les dépenses et les recettes, par chapitre et pour chacune des deux sections sont détaillées dans les documents budgétaires joints.

Par ailleurs, consécutivement au passage à la nomenclature M57 et conformément à l'article IV-d du règlement budgétaire et financier voté le 12 décembre 2023, la commune a la possibilité de procéder à des virements de crédits entre les chapitres d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exception des charges de personnel.

Cette fongibilité, permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser, sans attendre, des opérations techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Quelques remarques à la lecture des chapitres : Vote en quatre fois : Pour dépenses d'investissement, recettes d'investissement, dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement.

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : Etudes et frais de concours
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles: ce sont les travaux
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : exemples : projet réhabilitation du mur du cimetière ou du parking du Port prolongé sont des projets subventionnés à hauteur de 50% par le fonds de concours , avec également une subvention DETR à hauteur de 30%.
- Chapitre 16 : Remboursements du capital des Emprunts : 122 924.65 €
- Budget total : 4 906 882.01 millions

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Recettes d'investissement :

- Chapitre 40 : ce sont les amortissements (provenant du fonctionnement)
- Chapitre 45 : Construction de la Maison Médicale
  
- Budget : 1 692 102.96 euros
- L'excédent de 3 214 779.05 a été présenté précédemment par Monsieur Patrice LESAGE

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 014 : liés à la loi SRU et fonctionnement de péréquation
- Chapitre 66 : Intérêts des prêts en cours
- Chapitre 042 : ce sont les amortissements qui apparaissent en investissement

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Recettes de fonctionnement :

- Budget total : 4 779 417 + 2 017 248,77 soit 6 796 665,77 euros

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Monsieur Jean-Claude Bréard remercie Madame Penet et Madame Chastin pour leur travail sur le budget présenté à l'assemblée.

**Le Conseil Municipal adopte, par chapitre à l'unanimité, le budget primitif 2024 de la commune, et autorise la fongibilité des crédits entre les chapitres dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement à hauteur de 7,5%.**

Le point 7 est reporté.

## **8-PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2023**

**Rapporteur: Monsieur Jean-Claude BREARD**

En application de l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Par ailleurs, l'article L. 5211-39 du CGCT stipule que le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

La communauté urbaine a fait le choix de présenter un rapport d'activité et de développement durable en un seul document qui permet de retracer et de mettre en perspective l'ensemble des réalisations et de mesurer ainsi les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux dans lesquels il faut continuer à agir.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur Le Maire rappelle la composition du Conseil communautaire de GPSEO (141 conseillers), le nombre de délibérations de l'assemblée à l'année (149 en 2023), la répartition par genre du Conseil communautaire (35% de femmes, 65% d'hommes), l'âge moyen du personnel (58 ans).

Il précise que la relation aux usagers porte sur des domaines précis par ordre de priorité :

- 1- les déchets
- 2- l'eau et l'assainissement
- 3- l'urbanisme.

Ainsi en 2023, sont comptabilisés 5 456 accueils physiques dont 1/3 pour le logement.

Concernant les déchets, la Taxe Ordures Ménagères (TOM) passera de 7.57 à 7.46 (octobre 2024). Il est précisé que l'évolution dépend des socles choisis par les communes adhérentes. En 2024, le coût de la gestion des déchets représentait 64 millions d'euros (56 millions financés par la TOM). Certains efforts sont à noter comme la réduction des déchets depuis 2 ans.

Concernant l'eau, 39 kilomètres de canalisations ont été renouvelées pour la commune de Vaux-sur-Seine et la commune d'Evécquemont entre 2022 et 2023.

Quant à l'espace public et voirie, 115 opérations d'entretien ont été menées en 2023 pour un coût de 16 millions (La rue Auguste Dolnet qui a été remise à niveau fin avril, sera réhabilitée en totalité en 2025). L'extinction de l'éclairage public a permis également de réaliser des économies à hauteur de 6.5% par rapport à 2021. Le développement de la voiture électrique représente 2,2 millions de budget avec le développement de bornes de recharges électriques (134 nouvelles bornes électriques installées d'ici 2026). D'autres budgets sont alloués à l'aménagement, l'urbanisme, l'espace numérique, la rénovation thermique des bâtiments, l'accueil petite enfance...

- Monsieur Jean-Fernand Ribeiro demande s'il existe des éléments sur la « ferme solaire ». Monsieur Le Maire répond que des informations sont présentes et peuvent être retrouvées sur le rapport en ligne.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise joint en annexe.**

### **9-SESSION 2024 DU FONDS DE CONCOURS 2022-2026**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BREARD, Maire.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, un EPCI à fiscalité propre peut verser des fonds de concours à ses communes

membres. Toutes les communes de moins de 5000 habitants (base de la population INSEE 2016 entrée en vigueur le 1er janvier 2019) soit 52 communes de la CU sont éligibles. La ville de Vaux-sur-Seine en fait partie (4 902 habitant à son entrée dans la C.U).

Pour les communes dont la population est comprise entre 3 501 et 5 000 habitants, le plafond annuel est fixé à 70 000€.

A tout moment, il est offert aux communes la possibilité de mobiliser plus que leur enveloppe annuelle mais dans la limite de leur enveloppe maximale sur une période de référence de 5 ans, soit leur enveloppe annuelle multipliée par 5, sous réserve que les fonds soient disponibles l'année de la demande et du respect des règles de priorité définies (les communes ayant peu ou pas encore sollicité le fonds de concours/ Les communes qui sont dans leur enveloppe annuelle/ Les communes qui demandent une mobilisation de fonds supérieure à leur enveloppe annuelle). La période de référence est de 5 ans à partir de 2022.

Il est rappelé que le fonds de concours ne peut financer que 50% du reste à charge du projet, déduction faite des subventions. Exemple : Mur du cimetière.

Vaux-sur-Seine n'a pas encore sollicité de fonds de concours depuis 2022. Cette année, nous avons identifié 6 opérations nécessitant des travaux d'investissement et pour lesquelles nous sollicitons le fonds de concours :

- L'acquisition et la pose d'éviers et de paillasse dans le cadre de la construction de la Maison Médicale (Lot 2- hors convention avec le Département)
- La création d'un parking paysager rue du Port Prolongée
- La réfection du mur du cimetière et l'installation de deux columbariums
- Les études et diagnostics en vue de la construction de la future école maternelle
- Les travaux sur la toiture de l'ancienne « école des filles » (144 rue du Général de Gaulle)
- La mise aux normes du réseau électrique de la maison Angibout

DEPENSES	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
1- Paillasse et évier- DEVIS P.P.B. N° 23092418 et DEVIS CLIM LAMBERT N° 20024404	64 554,24	77 465,09	FONDS DE CONCOURS	126 133,38	50% subvention DETR déduite)- 46% du coût total
2- Parking paysager Port prolongée Devis pour 23 places + 1 PMR	54 675,54	65 610,65	SUBVENTION DETR MUR CIMETIERE	21 450,00	8
3-Cimetière: Colombarium et mur à restaurer	81 506,15	97 807,38	AUTOFINANCEMENT	126 133,38	46
4- Etudes projet Ecole: Diagnostics amiante et PLOMB ( BTP Diagnostics)	3 450,00	4 140,00	<b>TOTAL</b>	<b>273 716,76</b>	100%
Etude géotechnique (GEOTECH)	6 080,00	7 296,00			
Etude structure pigeonier (BET BUCHET)	4 400,00	5 280,00			
Produits équipements matériaux déchets (PEMD)- SOCOTEC Diagnostic	3 990,00	4 788,00			
5- Toiture Ecole (144 rue du Général de Gaulle)	41 495,83	49 795			
6- Mise aux normes du réseau électrique Angibout	13 565,00	16 278			
<b>TOTAL</b>	<b>273 716,76</b>	<b>328 460,12</b>			

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le montant a été validé par le Conseil communautaire la semaine dernière. Il rappelle également que ces opérations ne peuvent porter que sur de l'investissement et non du fonctionnement.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de fonds de concours pour un montant de 126 133,38€ conformément au tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la délibération.**

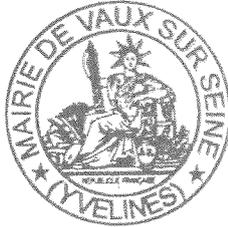
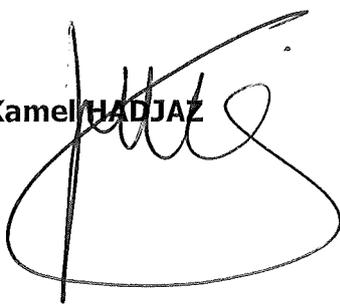
### QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- 1<sup>er</sup> mai : Brocante (rappelé par Monsieur Maxime Deffains)
- 10 avril : Séance cinéma « Chat Potté » (rappelée par Madame Virginie Pautonnier)
- 27 avril : Comédie musicale « Fanfan La Tulipe » (rappelée par Madame Virginie Pautonnier)
- 25 mai : Fête des sports (rappelée par Monsieur Arnaud Rousseau)
- 4 mai : Soirée Arts du combat (rappelée par Monsieur Kamel Hadjaz)
- 1<sup>er</sup> juin : Opération Berges saines (rappelée par Monsieur Jean-Marie Morandi)
- 9 juin : Les élections européennes (rappelées par Madame Penet, DGS)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 19 h56.

**Le secrétaire de séance**

**Kamel HADJAZ**



**Le Maire**

**Jean-Claude BRÉARD**

